

Association des juristes
praticiens
du droit social

ACTUALITE SOCIALE
2006

20 février 2007

Introduction

- L'année 2006 sous l'angle juridico-politique
- Marquée par 2 évènements majeurs:
 - **Pacte de solidarité** (loi du 23 décembre 2005) et ses mesures d'exécution
 - **Accord interprofessionnel** du 21 décembre 2006 et ses préparatifs
- Plusieurs lois-programme
 - loi du 27 décembre 2005
 - lois du 20 juillet 2006
 - lois du 27 décembre 2006
- Autres mesures...

Pacte de solidarité

Contexte

- Taux des naissances diminue
- Espérance de vie augmente
- Plus de personnes vivent d'une allocation de sécurité sociale que d'un revenu du travail
- Faible taux d'emploi
 - pour les peu scolarisés
 - pour les personnes entre 55 et 64 ans
- **Conséquence : financement SS est en danger**

Pacte de solidarité

4 réponses:

- Financement alternatif de la sécurité sociale
- Plus de jeunes au travail
- Vieillir tout en restant actif professionnellement
- Encourager formation des travailleurs

Pacte de solidarité

Plus de jeunes au travail

1. Bonus de stage et de démarrage pour les jeunes en formation en alternance
2. Plus de réductions de charges pour les jeunes de moins de 30 ans
3. Activation allocations de chômage (Activa)

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

1. Encourager à travailler plus longtemps

- Passage travail pénible à travail plus léger : quand?
- Crédit-temps (AIP)
- Imposition plus favorable capitaux de pension (1/1/06) : 10% pour capitaux payés à âge de pension et si TR a travaillé jusqu'à cet âge
- Bonus de pension (1/1/07) : 2 EUR par jour presté à temps plein après 62 ans
- Convertir prime de fin d'année en jours de congé supplémentaire: TR entre 50 et 55 ans (quand?)
- Combiner pension/travail: augmentation plafonds en 2007

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

Salariés	Sans charge d'enfant	Avec charges d'enfant
2005	13.556,68 €	17.267,48 €
2006	15.590,18 €	19.300,98 €
2007	17.149,20 €	20.860,00 €

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

Indépendants	Sans charge d'enfant	Avec charges d'enfant
2005	10.845,34 €	13.813,97 €
2006	12.472,14 €	15.440,77 €
2007	13.719,35 €	16.687,98 €

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

2. Décourager sorties prématurées du marché du travail

- Prépension :
 - conditions d'âge et d'ancienneté majorées
 - lier cotisations patronales à l'âge du prépensionné
 - favoriser reprise du travail du prépensionné
- Gestion active des restructurations : inscription à cellule d'emploi et prépension comme dernière solution
- Décourager Canada Dry et indemnités complémentaires crédit-temps

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

- Décourager Canada dry et crédit-temps (TP et MT)
 - 2 objectifs :
 - soumettre compléments aux cotisations SS et aux retenues ONEm et ONP;
 - encourager paiement compléments en cas de reprise du travail chez un nouvel employeur
 - pour TR entre 50 ans et âge légal de pension
 - dispense de cotisations et de retenues si CCT sectorielle en vigueur au 30/9/05

Canada dry et crédit-temps TP

	Avant reprise du travail	Après reprise du travail
Accord OK	Cotisation/mois de 32,25% Retenue 3% ONEm et 3,5% ONP	Dispense cotisations et retenues si complément reste payé au même montant
Accord pas OK	Cotisation/mois de 64,50% Retenue 6% ONEm et 7% ONP	Cotisation/mois de 64,50% Retenue 7% ONP

Crédit-temps MT

Dispense prestations	Cotisation/mois de 64,50% Retenue ONP 7% + ONEm 6%
Pas de dispense de prestations	Cotisation 32,25% : réduction de 95% possible si CCT sectorielle (avt 1/4/06) prévoit remplacement et TR est effectivement remplacé Retenue 3% ONEm et 3,5 ONP : réduction de 95% possible si CCT sectorielle

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

3. Encourager les reprises du travail

- Outplacement :
 - employeur : information et offre valable
 - travailleur : demander outplacement et accepter offre valable
 - accessible aux prépensionnés disponibles sur le marché de l'emploi
 - sanctions patronales plus lourdes : 3.600 EUR (1/3/07)

Pacte de solidarité

Vieillir tout en restant actif

3. Encourager les reprises du travail (suite)

- Vacances seniors : à partir du 1/1/07
 - reprise du travail pour 50 ans et plus après période d'inactivité (chômage complet ou invalidité);
 - droit à 4 semaines complètes de vacances;
 - allocation ONEm de 65% rémunération moyenne journalière
- Nouveaux barèmes pour les seniors (quand?)
- Nouvelle réduction de charges pour travailleurs âgés (1/4/07)
- Complément de reprise du travail (1/4/06)

Pacte de solidarité

Encourager formation des travailleurs

- Employeurs doivent augmenter leurs efforts de formation
- Simplification du bilan social
- Clause d'écolage devient légale

Clause d'écolage (1)

- Le travailleur rembourse partie frais de formation s'il quitte prématurément son employeur
- Quel travailleur ?
 - contrat à durée indéterminée
 - salaire annuel > 28.093 EUR
 - exclusions sectorielles possibles
 - en cas de démission

Clause d'écolage (2)

- Contenu
 - par écrit et individuellement
 - au plus tard, au début de la formation
 - description formation, durée et lieu
 - évaluation des coûts
 - date de début et durée de validité : limite dans le temps (max. 3 ans)
 - remboursement dégressif et proportionnel (limite 30% salaire annuel du travailleur)

Clause d'écolage (3)

- Conditions
 - formation non imposée par disposition légale ou réglementaire
 - spécifique, réelle et sérieuse (nouvelles compétences professionnelles)
 - > 80 h de formation
 - Coût formation : au moins 2.517,82 EUR

AIP 2007-2008

Points d'ancrage

- **Barèmes salariaux**
- **Égalité de traitement hommes/femmes**
- **Avantages liés aux résultats des entreprises**
- **Diversité**
- **Prévention**
- **Statut ouvriers/employés**

AIP 2007-2008

Conditions salariales et de travail

1. Salaires

- Norme salariale indicative : **5 %**
- Y inclus l'inflation et les barèmes salariaux
- Correction structurelle de 0,15 % (à partir du 01/10/2007): retenue de précompte professionnel de 0,25 % calculée sur les salaires bruts
- Invitation à convenir de mécanismes de correction

2. Formation

- Responsabilisation des secteurs
- Objectif: atteindre et dépasser 1,9%
- Sanction: pour les secteurs qui ne fournissent pas cet effort, 0,05% en vue de financer le congé-éducation payé

AIP 2007-2008

Conditions salariales et de travail

3. Congé-éducation payé

- Cotisation patronale : 0,08%
- Simplification administrative
- Nombre d'heures et plafonds salariaux gelés

4. Organisation du travail

- Heures supplémentaires: mesures fiscales
- Flexibilité: simplification de la procédure de modification du règlement de travail
- Faux-indépendants: appel aux secteurs concernés

5. Prolongations

- Groupes à risque : 0,10%
- Accompagnement des chômeurs: 0,05%
- Primes d'innovation

AIP 2007-2008

Lien avec le Pacte de solidarité

1. Crédit-temps

2. Prépension - périodes assimilées

3. Métiers lourds

4. Outplacement

Et pour le futur...

Le Gouvernement et le Parlement vident leurs fonds de tiroir.....

Les partenaires sociaux exécutent l'AIP...

- Congé d'adoption
- Titres-repas sous forme électronique
- Contrats de travail et documents sociaux électroniques
- Crédit-temps
- AR prépension

Association des juristes
praticiens
du droit social

ACTUALITE SOCIALE
2006

20 février 2007